



ARRÊTÉ N° 2022/801P

Arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Fabrice MOULINET, conseiller municipal délégué aux affaires générales et juridiques

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18,

Vu la délibération n° 3 du 3 juillet 2022 portant fixation du nombre d'adjoints au maire de la commune de Poissy,

Vu la délibération n° 4 du 3 juillet 2022 portant élection des adjoints au maire de la commune de Poissy,

Considérant que le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire,

Considérant qu'il a lieu d'accorder une délégation de fonctions et de signature à Monsieur Fabrice MOULINET, conseiller municipal délégué dans les domaines des affaires générales et juridiques,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} :

Il est donné délégation de fonction et de signature pour tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception des engagements financiers, à Monsieur Fabrice MOULINET, conseiller municipal délégué, dans les domaines suivants :

Affaires juridiques :

- la saisine de juridictions,
- les mémoires et toutes pièces relatives aux contentieux concernant la commune, en défense ou en demande, devant l'ensemble des juridictions,
- la résolution amiable des contentieux,
- les transactions,
- la consultation ou la saisine des études d'huissiers, des cabinets d'avocats et tous professionnels relevant du domaine juridique.

Affaires générales :

- les concessions funéraires,
- la gestion des cimetières,
- les correspondances dans le cadre de l'état civil,
- la préparation des mariages, pacte civil de solidarité et baptêmes civils,
- le recensement de la population,
- les élections politiques et professionnelles,
- la gestion des listes électorales.

Article 2 :

Pour l'exercice de cette délégation, Monsieur Fabrice MOULINET, conseiller municipal délégué, respectera le formalisme suivant en matière de délégation de signature :

Pour le Maire et par délégation
Fabrice MOULINET

Conseiller municipal
délégué aux affaires générales et juridiques

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20220704-2022-801P-AR
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022

Article 3 :

La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification à Fabrice MOULINET et de sa publication.

Article 5 :

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, Madame la Trésorière Principale de Poissy et notifié à l'intéressé.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

A Poissy, le 4 juillet 2022



**Le Maire,
Conseillère régionale d'Ile de France**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "SB" or similar initials, written over a horizontal line.

Sandrine BERNQ DOS SANTOS

Notifié le
Signature